

M. MURCHISON: La Commission d'assurance-chômage n'encourage pas les gens à faire une demande de prestation.

M. McMILLAN: Pourriez-vous affirmer que cela n'est jamais arrivé?

M. MURCHISON: Je ne puis l'affirmer.

M. WINCH: J'ai été passablement intrigué, intéressé et étonné devant certains chiffres que M. Murchison nous a fournis il y a un instant à l'égard des contributions faites par certaines industries, certains employeurs et les gouvernements, et les montants versés en prestation. Avez-vous sous la main certains renseignements concernant les métiers ou les professions qui ont retiré un montant beaucoup moindre que celui de leur contribution?

M. MURCHISON: Nous n'avons pas ces chiffres ici, mais il y a quelques années nous avons étudié cette question et avons constaté que certaines catégories d'industries nous sont très profitables. On doit se rappeler que la Loi canadienne sur l'assurance-chômage préconise la méthode qui consiste à mettre les risques en commun, ce qui implique le banquier, les institutions financières et autres dont l'emploi est stable, qui font des contributions à la Caisse et qui permettent de prendre soin des industries dont les risques sont élevés. Par exemple, l'emploi dans les papeteries est assez stable, un grand nombre d'employés constituent des bons risques. Malheureusement, les bons risques ne sont pas suffisamment nombreux pour contrebalancer les mauvais risques.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McGrath?

M. McGRATH: J'ai déjà obtenu une réponse à ma question.

M. SPENCER: Ma question vise un autre sujet et je désire la poser à l'auditeur général. J'ai tiré une conclusion qui figure à la page 53 et découle également du tableau qui s'y trouve, et je suppose que l'auditeur général me rectifiera si j'ai fait erreur. Voici le passage en question:

Le solde au crédit de la caisse au 31 mars 1960 s'établissait à \$365,892,000, ayant diminué de \$560,885,000 depuis le sommet de \$926,777,000 atteint en décembre 1956.

Le tableau qui figure à la page 54 donne l'excédent des dépenses sur les recettes y compris la perte sur vente de titres à l'égard des trois années financières se terminant en 1958, 1959 et 1960. J'ai additionné les montants de ces trois années et je suis arrivé au total de \$512,549,000. J'en conclus que la différence entre \$560,885,000 et \$512,549,000, soit un montant dépassant 48 millions, représente l'épuisement de la Caisse au cours de la période allant de décembre 1956 au 31 mars 1957. Est-ce exact?

M. HENDERSON: Tout d'abord, ces diminutions à l'égard de ces trois années sont données à titre de renseignements ou à titre d'explications pour aider à l'examen du paragraphe. La raison de cette différence, c'est, je pense, que l'analyse des trois années financières concerne les années financières qui se sont terminées le 31 mars 1960 tandis que l'état qui figure dans le premier paragraphe ne va que jusqu'en décembre.

M. SPENCER: Il y avait une différence de 48 millions représentant une diminution de la Caisse de son plus haut sommet environ 926 millions en décembre 1956 à un montant d'environ 48 millions de moins à la fin de mars 1957.

M. HENDERSON: C'est exact.

M. WINCH: En 1960?

M. HENDERSON: Non, en 1957. Je pense que M. Spencer songe à l'épuisement.

M. SPENCER: J'aimerais qu'on m'explique un autre point. Au sujet de la perte subie par la Caisse au cours de cette période de trois mois, j'aimerais